

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi



-----  
**PROJET DE RELEVEMENT D'URGENCE ET DE RESILIENCE A  
SAINT-LOUIS (SERRP)**

**&**

**SECONDE PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES  
ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROGEP 2)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN ASSISTANT  
TECHNIQUE NATIONAL CHARGE DE LA FACILITATION SOCIALE,  
DES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET DES ASPECTS DE  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Juin 2023

## CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La Langue de Barbarie, située dans la Commune de Saint-Louis, est une bande de terre sablonneuse, à très faible altitude, coincée entre le Fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique. Elle est exposée aux effets dévastateurs des courants marins, de l'élévation du niveau de la mer, entre autres agents dynamiques naturels.

Ces phénomènes sont la résultante de causes anthropiques et non anthropiques, notamment les changements climatiques. Ils ont, ces dernières années, contribué à accélérer le recul de la ligne de rivage ; ce qui a ainsi négativement impacté les conditions de vie des populations de cette zone dont la population est estimée à près de 80 000 habitants, soit 34 % de la population de Saint-Louis.

Ils constituent, de ce fait, une réelle menace sur la préservation des activités économiques dominées très largement, au niveau de cette zone, par la pêche artisanale qui polarise, à elle seule, plus de la moitié de la population active de Saint-Louis. Depuis quelques années, elle ne cesse de régresser, du fait notamment, de l'avancée de la mer.

Malgré les investissements réalisés par le Gouvernement aux fins de protéger le littoral saint-louisien, les conséquences dramatiques de l'avancée de la mer se font toujours ressentir, avec la récurrence de raz-de-marée aux très graves conséquences, comme ceux survenus respectivement en août 2017 et février 2018. Ces deux événements ont affecté près de 250 familles dont les 188 ont été, dans un premier temps, relogées provisoirement (i) dans des tentes de fortune sur le site de Khar Yalla situé dans la Commune voisine de Gandon, à 6 km de la Langue de Barbarie, au niveau du Camp Gazeille et (iii) dans des familles d'accueil. Depuis juillet 2019, ces populations ont été déplacée et relogées temporairement dans des unités mobiles d'habitation sur un site viabilisé à Diougop (Commune de Gandon). Suite à deux vagues de relogement provisoire, les travaux de construction des logements définitifs ont démarré et la première phase de déplacement définitif des populations est en préparation pour une mise en œuvre prévisionnelle dans le second semestre 2023.

Ces phénomènes qui sont de plus en plus récurrents, menacent les populations implantées à proximité du rivage de la Langue de Barbarie. Cette situation nécessite la recherche de solutions efficaces et durables dont la mise en œuvre peut être échelonnée sur le moyen et long termes.

Pour pallier durablement cette situation et compléter les initiatives déjà déployées, le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu, dans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), un financement d'un montant total de 85 millions de USD de la Banque Mondiale (BM), en vue de renforcer la résilience urbaine côtière à Saint-Louis et de sécuriser les communautés affectées et celles hautement menacées par l'érosion côtière sur la Langue de Barbarie. Ce projet est structuré en 5 composantes :

- **Composante 1** : Réponse aux besoins immédiats des populations touchées par la catastrophe ;
- **Composante 2** : Relogement planifié des populations vivant dans la zone à haut risque de la Langue de Barbarie ;
- **Composante 3** : Renforcement de la planification de la résilience urbaine côtière ;
- **Composante 4** : Composante pour la réponse d'urgence ;

- **Composante 5 : Gestion, suivi et évaluation du projet.**

Parallèlement à la mise en œuvre du SERRP, l'État du Sénégal a également obtenu un financement de 290 millions de USD en vue de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et améliorer la capacité de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation urbaine pour des villes sélectionnées au Sénégal, à travers la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP 2) avec l'appui de la Banque mondiale.

Ainsi, à Keur Massar, une superficie de 60 ha polarisant 58 quartiers sur 144, a été impactée par ces inondations, avec environ 3000 familles sinistrées dont 271 parmi elles ont été déplacées et obligées de s'installer dans des établissements scolaires et des abris provisoires.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité de ceux déjà réalisés ces dernières années par le Gouvernement du Sénégal, et a pour objectif de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar grâce à une combinaison de mesures infrastructurelles et non infrastructurelles qui visent à améliorer la gestion des eaux pluviales et la gestion de l'espace urbain. Il permet également d'améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de ville durable, notamment la résilience aux changements climatiques, dans les zones urbaines sélectionnées.

Ce projet soutiendra, de ce fait, le Gouvernement pour l'atteinte des objectifs visés par le Plan Sénégal Émergent (PSE) qui est l'unique référentiel des politiques de développement socio-économique et de l'Acte 3 de la Décentralisation qui ambitionne « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ».

Compte tenu de ce qui précède, l'ADM envisage de recruter un Assistant Technique National chargé du suivi des activités d'accompagnement social, d'engagement et de résilience des communautés pour renforcer son staff impliqué dans la coordination de la mise en œuvre du SERRP et du PROGEP 2. Les périmètres d'intervention de ces Projets concernent l'agglomération de Saint-Louis pour le SERRP et la zone périurbaine de Dakar ainsi que d'autres Communes du Sénégal bénéficiaires de l'amélioration des capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation. Le périmètre d'action de l'ATN concernera ainsi le périmètre d'intervention de ces deux (02) Projets.

L'Agence de Développement Municipal (ADM) en sa qualité d'entité d'exécution du SERRP et du PROGEP 2, est, entre autres, chargée de la gestion fiduciaire de l'ensemble des activités ciblées dans le cadre desdits projets.

C'est dans cette perspective que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour les besoins du recrutement en staff d'un consultant, Assistant Technique National chargé du suivi des activités d'accompagnement social, d'engagement et de résilience des communautés. Ils précisent le contenu de la mission, ainsi que le profil du consultant.

**I. OBJECTIFS DE LA MISSION :**

L'objectif de cette mission est de renforcer le staff de l'ADM, avec le recrutement d'un Assistant Technique National (ATN), pour la mise en œuvre des activités d'accompagnement social, de promotion de l'engagement et la résilience des communautés et des projets d'investissements participatifs dans le cadre du SERRP et du PROGEP II.

Le Consultant sera rémunéré conformément à la Circulaire conjointe du 03 juillet 2017, réglant les émoluments des personnels des unités de gestion des projets et programmes financés par la Banque Mondiale et signés conjointement entre le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan qui fixe, pour le moment, la rémunération au medium.

## **II – NATURE ET ETENDUE DE LA PRESTATION**

Sous la supervision du Directeur de l'Appui Institutionnel, l'ATN sera chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'accompagnement social, de la promotion de l'engagement et de la résilience des communautés et des projets d'investissements participatifs dans les zones d'intervention du SERRP et du PROGEP II.

De manière spécifique, l'ATN sera responsable des missions suivantes, dans le cadre du SERRP :

- assurer le suivi des activités d'accompagnement social notamment les projets d'investissement communautaires (PIC) et Projets socio-économiques (PROSE), Opérations Quartiers Propres (OQP), l'engagement communautaire, les activités d'adaptation au changement climatique, de résilience et d'appropriation des réalisations du projet par les acteurs ;
- appuyer et assurer le suivi de l'accompagnement social de la mise en place des infrastructures de drainage et des actions de déplacement/réinstallation nécessaires pour réaliser les travaux ;
- assurer le suivi de l'appui des organisations communautaires dans l'identification, la formulation et l'exécution de PIC et PROSE visant à contribuer à l'atteinte des objectifs des projets ;
- assurer l'encadrement et le suivi des activités des facilitateurs sociaux (ONG/Cabinets) recrutés dans le cadre des projets ;
- assurer le contrôle du respect des dispositions des contrats des cabinets/ONG chargés de la facilitation sociale et des prestataires attributaires de marchés (travaux, fournitures et services) dans le cadre des PIC et PROSE ;
- assurer le suivi et la gestion des contrats des différents prestataires en charge d'activités de la DAI ;
- participer aux différentes évaluations de dossiers de passation de marchés qui lui sont confiées ;
- accompagner les acteurs institutionnels et organisations communautaires afin de faciliter leur participation au processus de mise en place des réalisations prévues ;
- appuyer et assurer le suivi de la pérennité et de la viabilité des ouvrages réalisés par la mise en place d'outils ainsi que la promotion de stratégies participatives d'entretien des ouvrages et de préservation des zones non aedificandi ;
- appui et suivi de la mise en œuvre de la formation et de la sensibilisation des acteurs dans différentes thématiques concourant à l'atteinte des objectifs des Projets (entretien, maintenance et exploitation des ouvrages, préservation de l'environnement et des zones non aedificandi, adaptation au changement climatique ...) ;

- assurer le suivi de l'appui à la structuration et au renforcement des capacités des organisations communautaires et autres acteurs impliqués ;
- appui et suivi de la mise en place de comités de surveillance et de salubrité pour la sécurisation des populations par rapport à certains comportements à risque et la préservation de leur santé ;
- assurer le suivi de la collecte, le traitement et la mise à disposition des éléments nécessaires à l'alimentation du système de suivi-évaluation, d'évaluation des impacts et des indicateurs de performance du projet ;
- assurer le suivi de la centralisation, la communication au projet et le traitement des différentes préoccupations des acteurs impliqués (populations, ville, ...) ;
- assurer la représentation des Projets dans les activités de terrain, visites et autres activités programmées ;
- assurer l'appui et le suivi de la mise en place de mécanismes de surveillance communautaire pour le respect des zones non aedificandi et autres prescriptions liées aux zones à risques d'inondation ;
- appuyer la conception et à la mise en œuvre des différentes initiatives et activités qui seront développées par le Projet en relation avec les communautés et les communes notamment en ce qui concerne la cartographie communautaire des zones à risque d'inondation, l'évaluation des impacts du Projet, le système d'alerte précoce, le plan de résilience, ...
- participer aux différentes réunions, missions des partenaires, du gouvernement et séances de travail organisées ;
- centraliser, communiquer au projet et traiter des différentes préoccupations des acteurs impliqués (populations, ville, ...) ;
- collaborer avec l'assistance technique internationale sur les différentes problématiques abordées ;
- appuyer le renforcement des capacités de planification et de gestion des acteurs des zones d'intervention ainsi que des acteurs des directions centrales ;
- participer activement à la capitalisation des connaissances et outils du Projet et à l'élaboration des rapports de revue (périodiques, mi-parcours, achèvement, ...)
- exécuter toute autre mission qui lui sera confiée par son supérieur.

Cumulativement aux activités précitées, l'ATN sera aussi responsable, de manière spécifique, des missions suivantes, dans le cadre du PROGEP II :

- contribuer à l'élaboration et participer à la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions d'accompagnement social et de promotion de l'engagement communautaire pour l'acceptation et l'appropriation par les populations des activités du PROGEP 2;
- veiller à la mobilisation, la sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs locaux, notamment les acteurs institutionnels, les groupes de femmes et jeunes filles, les écoliers et talibés des daaras pour une implication effective dans les espaces d'échanges et de prise de décision concourant à l'atteinte des objectifs du Projet;
- assurer l'accompagnement des municipalités et des communautés de base pour la bonne compréhension des processus de mise en œuvre du projet, l'appropriation des réalisations et la préservation des ouvrages du projet;
- développer et participer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions de renforcement des capacités d'intervention des acteurs territoriaux dans les différentes thématiques concourant à l'atteinte des objectifs du PROGEP II (gestion

organisationnelle, entretien et exploitation des ouvrages, préservation de l'environnement et des zones non aedificandi, ...)

- veiller et contribuer l'appui à la structuration des dynamiques communautaires visant à lutter contre les inondations et à développer des initiatives populaires d'amélioration et de préservation des systèmes de drainage des eaux pluviales;
- appuyer les activités d'identification, de formulation, de validation, d'exécution et de gestion des micro - projets d'investissements (PIC) et des activités génératrices de revenus (AGR) concourant à la pérennisation des comités locaux et à l'atteinte des objectifs du Projet;
- appuyer la mise en place, l'exécution et le suivi/évaluation de conventions/protocoles entre le Projet et les différentes parties prenantes pour l'atteinte des objectifs;
- appuyer la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales notamment, la mise en œuvre des documents opérationnels comme : les Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES), les Etudes d'impact environnemental et social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan Hygiène Sécurité Environnement, le Mécanisme de Gestion des Plaintes, etc. Ces activités étant de la responsabilité de la cellule GES de l'ADM, l'ATN appuiera dans les différentes étapes de conception, de consultation et de mise en œuvre;
- contribuer à la définition et la mise en pratique de dispositions relatives à la prévention et l'apport d'un soutien holistique à toutes les victimes de violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS);
- participer aux activités des Comités techniques du projet qui regroupent les acteurs clés, selon le sujet traité;
- participer à la conception et à la validation des différentes études initiées par le Projet;
- contribuer à la collecte, au traitement et la transmission, des éléments nécessaires à l'alimentation du système de suivi-évaluation, d'évaluation des impacts et des indicateurs de performance du Projet ;
- assurer le suivi et la gestion des contrats des différents prestataires des activités de la DAI;
- participer et contribuer au travail de capitalisation des acquis du Projet et d'élaboration de rapports de revue (périodiques, mi-parcours, achèvement, ...);
- participer à la préparation et au déroulement des réunions, missions de terrain et d'appui à la mise en œuvre.

Dans le cadre de son intervention relative au PROGEP II, l'ATN doit, en plus de sa participation à l'atteinte des objectifs du Projet et de la mise en œuvre des différentes composantes, de manière particulière assurer le suivi de la bonne exécution des tâches relatives à la mise en œuvre de la sous – composantes 2.3 du PROGEP II « Projets d'investissement et engagement communautaire » à travers :

- ✚ la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation et de communication sociale pour le changement de comportement
- ✚ l'appui à la structuration et la pérennisation des Comités Locaux d'Initiatives pour la Gestion des Eaux Pluviales (COLIGEP)
- ✚ la conduite du processus de mise en œuvre des Projets d'Investissements Communautaires (PIC) (incluant des Activités Génératrices de Revenus (AGR))

- ✚ la mise en œuvre des stratégies d'incitation à la salubrité des quartiers comme les initiatives Opérations Quartiers Propres (OQP) ;
- ✚ appuyer le travail des missions de facilitation sociale mises en place par le Projet et assurer la coordination et le suivi de leurs engagements contractuels ;
- ✚ Appuyer la rédaction des rapports, des documents de capitalisations et tout autre supports liés à l'engagement communautaire et aux initiatives OQP dans le cadre du projet.

L'assistant technique s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus exigeantes.

Une première évaluation conjointe des performances du Contractuel est conduite par le superviseur, la première année après six (06) mois de services. Par la suite, des évaluations régulières sont effectuées pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts et les points plus faibles qui méritent une attention particulière; (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois suivants.

L'ADM confirmera la poursuite du Contrat sur la base de l'évaluation des performances de la première année et tiendra compte de la façon dont les recommandations de l'évaluation après les premiers six (06) mois ont été pris en compte.

### **III- DUREE ET VOLUME DES PRESTATIONS :**

Les prestations de l'Assistant Technique National sont prévues jusqu'au 31 juillet 2029, année de clôture du financement additionnel du PROGEP 2. Ses prestations se dérouleront sur toute l'étendue des zones d'intervention des Projets SERRP et PROGEP 2.

### **IV- QUALIFICATIONS REQUISES**

L'Assistant Technique National devra avoir au minimum les qualifications suivantes :

- un diplôme supérieur en sciences sociales (sociologie, géographie, économie, droit,...) (minimum Bac + 4, équivalent d'une maîtrise ou Master) ;
- avoir une spécialisation en ingénierie sociale ou assimilé ;
- avoir une expérience professionnelle : 15 ans minimum dans le domaine de la facilitation sociale et de l'accompagnement social des projets d'infrastructures urbaines ;
- disposer de solides compétences dans la communication de masse, la gestion de conflit, les méthodes avancées de participation (MAP, MARPP, etc.) et des procédures de libération des emprises (Plan d'Actions de Réinstallation)
- disposer d'une bonne expérience dans l'accompagnement et l'encadrement des communautés dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de micro-projets;
- avoir une bonne expérience dans la conception de micro-projets;

- avoir une bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs communautaires sur des thématiques en lien avec le Projet;
- disposer de solides connaissances en communication de masse animation communautaire et conception d'outils et de supports pour le changement de comportement ;
- disposer d'une expérience pratique en appui à l'identification, à la formulation et au suivi évaluation de projets communautaires ;
- avoir le sens de l'initiative, de la rigueur et une excellente capacité d'analyse, de rédaction, de communication et une bonne aptitude pour le travail en équipe ;
- maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, Powerpoint, ...);
- grande capacité d'écoute, excellentes capacités d'analyse et de synthèse, grandes aptitudes à communiquer ;
- être de bonne moralité.